



France Galop est une copropriété

Vendredi 10 mars 2017 – N°160



par Hubert Tassin – Président des P.P.

J'ai souvent insisté sur le fait que France Galop n'est, et ne doit pas être, ni une administration, ni une société commerciale mais une association qui regroupe – et appartient – aux propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys qui en sont les membres. Je le redis une fois encore aujourd'hui : nous sommes collectivement France Galop, ce qui veut dire que nous assumons ensemble notre destin, notre avenir.

Une responsabilité collective

En conséquence, nous ne pouvons attendre que France Galop résolve nos difficultés, apporte des solutions à la crise qui se profile sans que nous ne prenions – collectivement et individuellement – nos propres responsabilités pour faire aboutir nos propres solutions. Le rôle des associations représentatives est bien d'agir comme moteur du système au sein des différents Comités et Conseils, en s'interdisant de se limiter au statut d'observateur, toujours prêt à dégainer un communiqué vengeur mais rarement constructif.

Ainsi participer au Conseil d'Administration du Galop – comme aux autres instances notamment dans les régions – ne signifie pas qu'on soit toujours d'accord avec tout, qu'on cautionne chaque décision. Cela veut dire qu'on assume les responsabilités que nous ont confiées les propriétaires et les éleveurs en choisissant leurs représentants. Il ne peut être question, une fois élu, de dire à la veille de l'élection suivante qu'on n'est pas responsable quand on n'a pris aucune position au moment des prises de décisions.

Le Conseil de France Galop est composé de représentants de diverses associations, des tenants de la croissance aux résignés à la marginalisation, de celles qui représentent les grandes casques et les grands éleveurs, celles qui privilégient les circuits commerciaux, à celles se consacrant depuis si longtemps aux plus modestes, aux acteurs français, à la défense des régions. Aussi nombre de décisions sont le résultat de débats parfois vifs puis de compromis qu'il faut ensuite assumer. Il y a là une responsabilité collective et ceux qui cherchent à s'en exonérer se déconsidèrent.

Un pacte à définir en commun

Une association comme France Galop est une sorte de copropriété à laquelle nous devons tous veiller. Chacun y trouve ce qu'il y apporte. Or comment fonctionne une copropriété ? Bien souvent, chacun vient y défendre sa part, son intérêt personnel, son palier. On conteste les dépenses si elles ne nous concernent pas immédiatement, on réclame des économies... surtout chez les voisins. On analyse le budget de



l'année suivante avec un horizon limité et un égoïsme regrettable mais couramment répandu. Dans de nombreuses réunions de copropriétaires on se bagarre pour des détails, pour des petits troubles de voisinage et des lignes budgétaires insignifiantes.

J'ai heureusement observé que quand l'avenir même de l'immeuble est en jeu, qu'il s'agit de prendre des décisions majeures pour sauver l'essentiel, pour maintenir le bien en état de fonctionnement, pour le transmettre aux générations suivantes, les copropriétaires sont capables de se mettre d'accord sur les points d'urgence, les investissements indispensables, les restructurations nécessaires.

C'est ainsi que nous nous sommes regroupés avec l'ensemble des associations représentatives de la filière *Cheval* sous la bannière du Gesca pour signer un appel en faveur du retour de la TVA au taux agricole appliqué aux pensions. C'est pourquoi nous avons co-signé un courrier adressé aux ministres de tutelle avec les principales associations du monde des courses pour demander l'interdiction du « live betting » opéré par la Française des Jeux au risque de bousculer l'équilibre de concurrence entre paris sportifs et paris hippiques dans les réseaux. C'est aussi ce qui a justifié un communiqué commun que j'ai signé avec Charles-Henri de Moussac et Georges Rimaud pour constater les dommages d'un mouvement de grève à Auteuil la semaine dernière, et pour soutenir la volonté réformatrice de France Galop en appelant dans le même temps au rétablissement du dialogue social.

C'est la raison pour laquelle je propose que nous puissions nous entendre – afin d'obtenir de l'État

qu'il nous permette de le mettre en place - autour d'un pacte de responsabilité qui détermine les axes indispensables en matière d'investissements – au premier rang desquels les allocations – de restructurations des services (et la mise en commun de moyens) et de définition de la carte de France des hippodromes.

Le long terme

Travailler ensemble à un pacte de responsabilité nous imposera à tous de définir une vision commune de long terme, la seule qui vaille. Précipiter les effectifs à l'élevage et à l'entraînement dans une spirale de baisse, détruire l'outil de travail, fermer des hippodromes, casser des centres d'entraînement performants... tout cela peut éventuellement permettre de survivre un ou deux ans, peut-être quatre ou cinq, mais que feront les courses dans le moyen et le long terme, avec un outil de travail amputé, pour remonter dans le train de la croissance ? On ne sacrifie pas le long terme au court terme. Or ce risque est aujourd'hui réel. Les difficultés d'exploitation que rencontrent l'Institution, les déficits lourds qui s'accumulent mais aussi les difficultés réelles de acteurs des courses peuvent inciter à considérer dans l'urgence le présent. Se laisser enfermer dans le présent empêche évidemment de bâtir le futur.

C'est ensemble, avec les associations représentatives, avec nos collègues du Trot que nous devons bâtir notre avenir et donc prendre en main notre destin.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr